ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ALCOOL ET MON CONJOINT

Par bartholdi Postée le 12/03/2021 16:24

MON CONJOINT CONSOMME RÉGULIÈREMENT DE L'ALCOOL.A UNE CERTAINE EPOQUE C'ETAIT AUTANT DES ALCOOLS FORTS QUE DES VINS.ELE EST AUJOURD'HUI SON SYSTEME CIRCULATOIRE EST ATTEINT IL A FALLU PLUSIEURS INTERVENTIONS AU NIVEAU DES ARTÈRES ET DU COEUR. MALGRÉ TOUT ELLE CONTINUE DE CONSOMMER ENVIRON 1/2 LITRE DE VIN ROUGE PAR JOUR. ELLE SET EVIDEMMENT DANS LE DÉNILE PLUS TOTALE. QUAND J'ESSAYE DELUI PARLER DE SON PROBLÈME ELLE M AFFIRME NE PAS ETRE ALCOOLIQUE ,SES PRISES DE SAND EN SERAIENT TEMOIN. J'EN AI PRIS MON PARTI MAIS JE SOUHAITERAIS NÉANMOINS L AIDER. CONSEILS? MERCI POUR VOTRE RÉPOSE

Mise en ligne le 15/03/2021

Bonjour,

Vous vous inquiétez pour la santé de votre conjointe qui, malgré des problèmes de santé qui ont nécéssité des interventions médicales et/ou chirurgicales continue à consommer et est dans le déni de sa consommation.

Nous entendons combien cela est douloureux pour vous car vous souhaitez l'aider et avez besoin de conseils.

Tenter d'aider un proche peut en effet vous placer dans une position délicate si votre conjointe estime que sa consommation n'est pas problèmatique voire même lui est utile. Il se peut qu'elle pense que l'alcool l'apaise, lui procure un certain bien être, lui permet d'oublier ses soucis.... Même si c'est difficile à entendre, l'alcool comporte pour elle des aspects positifs.

Cest pourquoi, il est souvent plus aisé d'écouter la personne vous dire quels sont, de son point de vue, les aspects "bénéfiques" de sa consommation. Cela peut ouvrir une discussion entre vous et, peut être, entrainer une prise de conscience de sa part lui permettant de commencer à concevoir qu'il pourrait y avoir des effets négatifs pour sa santé.

La prise de conscience de la consommation et de ses effets ne peut venir que de votre conjointe elle même. Vous ne pouvez pas malheureusement la forcer à entendre combien elle se fait du mal si elle n'y est pas prête. Vous êtes son conjoint et vous l'aidez sans doute sans le savoir par votre présence et votre écoute.

Nous imaginons combien cela peut vous mettre en souffrance d'être le témoin de son déni et nous ne pouvons que vous encourager à vous faire aider par des professionnels. Nous nous permettons de joindre en fin de cette réponse des adresses de structures dans votre ville. Il s'agit de centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Des professionnels spécialisés en addictologie (médecins , psychologues, infirmiers...) reçoivent de manière confidentielle et gratuite l'entourage des personnes qui consomment et peuvent les soutenir dans leurs difficultés au quotidien. Bien sûr, ces centres peuvent également recevoir votre conjointe si elle en fait la demande. L'accueil se fait sur rendez vous. N'hésitez pas à prendre contact.

Nous vous joignons egalement un lien vers la rubrique "l'alcool et vos proches" de notre site internet où vous trouverez des conseils pour aider et accompagner votre conjointe.

Si vous souhaitez échanger avec nos écoutants à propos de votre situation, ceux ci sont accessibles 7j/7 de 8h à 2h du matin par téléphone au 0980 980 930 (au prix d'un appel local). l'appel est anonyme.

Bien cordialement,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

CSAPA ARGILE

15, rue de Peyerimhoff
68000 COLMAR

Tél : 03 89 24 94 71
Site web : www.argile.fr/csapa.html
Secrétariat : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Accueil du public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le mercredi et le vendredi de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations individuelles sur place, sur rendez-vous.
COVID -19 : Mai 2022: Rendez-vous sur place aux horaires indiqués dans le respect des mesures barrières.

Voir la fiche détaillée

MAISON DES ADDICTIONS - CSAPA - CENTRE DE TABACOLOGIE

33, avenue de la Liberté
68024 COLMAR

Tél : 03 89 12 47 47
Site web : www.ch-colmar.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Accueil du public : Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
COVID -19 : Juin 2022: Consultations sur place de préférence sur rendez-vous. Sevrage en hospitalisation complète. Groupe entourage le 1er mardi du mois.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- L'alcool et vos proches